

AVIS IMPORTANT
CONCERNANT LA PÉRIODE DE DÉGEL

Comme à chaque année, la période de dégel nous oblige à ajuster la méthode de prélèvement des matières résiduelles afin de préserver la qualité des chemins.

Du 27 février au 28 avril 2017 inclusivement, nous vous demandons de positionner vos bacs à ordures ménagères, matières récupérables et matières compostables sur l'accotement des chemins plutôt que dans votre entrée, de manière à éviter que les camions de prélèvement ne circulent sur les accotements, alors très mous durant cette période.

Vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, nos cordiales salutations.

Alexis L'Heureux-Riel
Travaux publics